Mémo

AQPM

À : **Tous les membres**

Date : **Le 21 mars 2025**

Objet : **Entrée en vigueur de la lettre d'entente SARTEC-AQPM Nouveaux médias 2025-2027**

—

Chers membres,

Comme annoncé dans notre mémo du 14 mars dernier, le vote de ratification de la *Lettre d'entente relative à la production audiovisuelle linéaire originale créée pour nouveaux médias 2025-2027* est en cours. Vous avez jusqu'au samedi 22 mars 2025 à 17h pour nous transmettre votre formulaire de vote dûment rempli.

À moins d'un avis à l'effet contraire de notre part, tout indique que la lettre d'entente sera ratifiée par les parties et entrera en vigueur, comme prévu, **ce lundi 24 mars 2025**. Le cas échéant, la lettre d'entente 2025-2027 sera disponible sur notre site web dès lundi prochain et vous devrez vous assurer que vos contrats signés à compter du 24 mars 2025 respectent les conditions minimales d'engagement prévues à celle-ci.

En terminant, si vous avez des questions relatives à cette nouvelle lettre d'entente, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

L'équipe des relations de travail

Association québécoise de la production médiatique
1130, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1600, Montréal (Québec), H3A 2M8
514 397-8600

aqpm.ca| Facebook| LinkedIn|

AQPM